



CR DU CSE du 19 octobre 2022

Table des matières

Sobriété énergétique :	1
Actions à Moyen/Long terme	1
A court terme : identifier des moyens pour limiter la consommation du centre	2
Réorganisations de l'ISAS et du SVI	2
Concernant le SVI	3
Concernant le projet de réorganisation de l'ISAS.....	3
Réorganisation de la fonction achat de la DRT/LIST	3
Rénovation du bâtiment 464	4
Reprise des activités liées au PRION	4
Suivi de l'expertise au DSST	5
Transport	6

Sobriété énergétique :

Les directives nous imposent de baisser notre consommation de 10% dans les deux ans.

Le centre mandatera une sous-traitance pour effectuer des mesures pour suivre la température dans les locaux.

Actions à Moyen/Long terme

Consommation des bâtiments (gestion patrimoniale) ; pris en compte de longue date. Les investissements nécessaires pour la rénovation énergétique sont en cours avec, comme axe important : châssis de fenêtre et rénovation de terrasse.

Conception des dispositifs expérimentaux scientifiques. Nouveau.



A court terme : identifier des moyens pour limiter la consommation du centre

Chauffage : La consommation de gaz est enjeu sur cet hiver et le CEA s'inscrit dans les directives gouvernementales. La consigne de température sera baissée de 2°C.

Les dispositifs spécifiques aux bâtiments seront aussi diminués. La consigne est fixée à 19°C, à 16°C le WE et 8°C durant les fermetures (sauf locaux occupés par les permanences). La remontée en température sera anticipée et sera gérée par le DSST afin que les salariés ne reviennent pas dans des locaux trop froids.

Les chauffages électriques d'appoint ne seront admis que pour obtenir les 19°C aux endroits où ils ne sont pas constatés. Actuellement, ils représentent 2 MW, c'est-à-dire une consommation significative.

Bonnes pratiques de la vie courante : éteindre la lumière, ne pas faire préchauffer les équipements trop longtemps à l'avance.

Lissage de la consommation pour les jours de grands froid, les activités seront programmées préférentiellement en fonction des horaires de consommation : par exemple, lancer les calculs après-midi (pour éviter le pic de consommation du matin). Un suivi des alertes RTE sera effectué. Les salariés seront incités à décaler leur consommation vers les heures durant lesquelles la consommation est moins élevée.

Résistance aux coupures : le CEA est prioritaire pour l'alimentation électrique, mais n'est pas immunisé aux pannes de réseau. Le centre peut assumer quelques minutes/heures de coupure en autonomie. Les priorités d'alimentation seront gérées « en direct » s'il s'avère qu'il n'y a pas l'alimentation suffisante ; pour autant, les réflexions sont déjà en cours.

Une communication sera adressée aux salariés sur l'objectif de 19°C et la promotion des bonnes pratiques.

Réorganisations de l'ISAS et du SVI

Le CSE est informé puis consulté sur les différents projets de réorganisation des unités du centre. La direction expose à la fois le contexte, les objectifs et les solutions prévues pour la réorganisation ainsi que l'étude d'impact humain » sur les salariés. La CSSCT (commission santé sécurité conditions de travail) est amenée à examiner les aspects du projet qui relèvent de ses prérogatives.

Comme il est habituel lors de ce type de processus, le CSE a d'abord été informé le 27 septembre, puis consulté le 19 octobre.

Cette consultation a donné lieu à deux débats en séance, articulés autour des documents fournis par la direction (Le détail du projet d'une part et l'étude d'impact humain d'autre part).

Les élus au CSSCT ont émis des observations et recommandations, rédigées par le rapporteur Vivien MAITRE, et adopté un avis motivé, rédigé par le secrétaire Fabrice BENTEJAC.

Concernant le SVI

Il s'agit de « remonter » le service de valorisation de l'information (aujourd'hui positionné au sein du département de support technique) au niveau de la direction du centre. L'UNSA SPAEN estime que le projet présenté permettra de mettre en visibilité les activités du SVI et de mieux les insérer dans la politique de site de Paris-Saclay ; le nouveau positionnement facilitera les échanges avec la donneurs d'ordre (direction, voire direction générale).

Ce projet, mené en concertation avec les salariés, bénéficie d'un bon niveau d'approbation ; une attention particulière doit cependant être portée aux salariés que la réorganisation prive des responsabilités hiérarchiques qu'ils exerçaient précédemment.

Considérant l'importance stratégique de la valorisation de l'information, nous nous sommes interrogés sur les effectifs, dimensionnés « au plus juste » et sur un éventuel positionnement de cette activité au niveau de la direction générale. L'UNSA-SPAEN note cependant que la coordination par le COPIL IST assure la cohérence d'un réseau national des services de valorisation de l'information présents sur chaque centre. Au total, notre avis sur ce repositionnement est favorable.

Concernant le projet de réorganisation de l'ISAS

L'UNSA-SPAEN a formulé ses observations par le biais d'une déclaration jointe en PJ qui exprime sa crainte concernant l'activité et le positionnement de la DES et l'organisation de la filière nucléaire.

Nota : Dans les situations particulièrement complexes (par exemple réorganisation de la DES) ou difficile (LIST), le CSE peut diligenter une expertise par un cabinet extérieur afin de l'aider à formaliser son avis et d'avoir un éclairage extérieur. Cette procédure étant lourde, onéreuse et chronophage, elle est rare et marque en général un niveau d'inquiétude élevé. Cette procédure n'a pas été utilisée en ce qui concerne l'ISAS et le SVI, les élus n'ayant pas jugé que la situation l'imposait.

Ces deux sujets ont donné lieu à des avis du CSE qui sont à la disposition des salariés et figureront dans le PV.

Réorganisation de la fonction achat de la DRT/LIST

Les gestionnaires achats du LIST ont aujourd'hui une charge de travail élevée, non seulement par des tâches à forte valeur ajoutée, mais aussi par le traitement des dossiers d'intérêt plus limité (achat de faible valeur, dossiers simples).

La direction souhaite avoir recours à la sous-traitance, et considère que cela permettra aux gestionnaires de retrouver une charge de travail normale et de positionner les personnels sur des actions plus complexes : achats importants en binôme avec le service commercial, et actions de vente (accompagnement administratif des contrats de collaboration).

Le nombre de salariés CEA traitant ces tâches ne diminuera donc pas et la direction pense utiliser les marges dégagées pour améliorer le traitement des contrats collaboratifs.

La direction souligne les difficultés de recrutement des acheteurs, qui va au-delà même de la seule question du salaire. Le projet permettra de recentrer les ressources sur des projets complexes à forte valeur ajoutée, ce qui est plus efficace pour le CEA et plus attractif pour les recrutements.

Le projet présenté permettra, par ailleurs, une harmonisation avec l'organisation et les outils du LETI et de l'ensemble de la DRT. Cette mutualisation de la sous-traitance devrait permettre d'obtenir un tarif optimisé. La question de l'implantation physique des sous-traitants sur le site de Saclay est encore à l'étude et elle pourrait avoir un impact sur la possibilité d'une éventuelle mutualisation.

Le retour d'expérience du système – déjà en place au LETI – est positif et les marges dégagées ont permis aux gestionnaires CEA de dégager du temps pour développer le système des accords cadre.

La direction indique vouloir simplifier et fluidifier le processus achat, même si ce processus s'inscrit dans un cadre réglementaire ; en tout état de cause cela n'est pas l'objet du processus en cours.

Rénovation du bâtiment 464

Il s'agit de rénover le bâtiment 464 (l'ancien « magasin central »), qui est un bâtiment historique de l'établissement et doit être, comme de nombreux bâtiments de cette époque, désamianté.

Le budget impliqué est fourni par le plan de relance (5,8 millions) au titre de l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment (1016 MWh par an d'économies en chauffage au gaz), et ce projet de rénovation a été sélectionné pour le financement « plan de relance » suite à un appel à projet. Le CEA devra ajouter des financements pour certaines actions qui ne sont pas éligibles, telles que la rénovation des façades.

Le bâtiment sera vidé durant les travaux, les salariés et le matériel étant relogés à plusieurs endroits du centre.

Certains élus s'inquiètent de la pression qui va être exercée sur le DSST (Département des Services Techniques) pour boucler les projets du plan de relance avant la fin de l'année.

La direction souligne les efforts particuliers et la tension créés pour répondre aux systèmes mis en place par le gouvernement (PCMNIT en matière de sécurité des centres, plan de relance pour permettre d'obtenir 5,8 millions).

Reprise des activités liées au PRION

Le prion est essentiellement associé à la maladie de CREUTZFELD-JACOBS, transmise par la maladie de la « vache folle » et l'hormone de croissance utilisée il y a plusieurs décennies. Le prion semble associé à plusieurs mécanismes neurodégénératifs d'incubation lente et silencieuse mais aussi, probablement à d'autres processus mal identifiés.

La plateforme NEUROPRION a été inaugurée en 2004, la sécurité y est poussée au niveau maximal et l'équipe a développé un ensemble de techniques pour décontaminer le prion. Cette plateforme, située à Fontenay-aux-Roses a permis de développer un test efficace et rapide qui a permis de tester massivement les bovins lors de la crise de la vache folle.

La plateforme a cessé ses activités suite à deux contaminations accidentelles de salariées de l'INRA :

- La contamination accidentelle d'une chercheuse de l'INRA qui a développé la maladie après 7 ans d'incubation.
- En 2021, une autre technicienne de l'INRA a développé une forme accidentelle de la maladie ; à priori, la contamination remonterait à environ 2004, sans que les archives aient pu établir l'origine avec précision.

Suite à ces deux contaminations, les autorités ont interrompu les activités sur le prion dans l'ensemble des laboratoires et diligenté une expertise. Cette enquête a débouché sur un rapport et émis un ensemble de recommandations, suite auxquelles les procédures de l'installation ont évolué.

La reprise a pris de nombreux mois, essentiellement du fait du temps d'analyse par les autorités (notamment sur la contamination la plus ancienne) ; les chercheurs étaient prêts et estiment que les processus des deux contaminations avaient été identifiés très tôt ; l'arrêt de la plateforme aurait pu être évité.

L'équipe reconnaît être en sous-effectif en particulier en ce qui concerne les activités support, mais ne sacrifie pas la sécurité, ayant été directement confrontée aux conséquences impressionnantes des contaminations par le prion (Creutzfeld-Jacobs).

Suivi de l'expertise au DSST

Face à une situation de crise plus ou moins ouverte dans une unité, les élus peuvent utiliser un éventail d'outils à leur disposition :

- Les alertes en cas d'atteinte au droit des personnes,
- Les alertes en cas de danger grave et imminent,
- Les alertes en matière de santé publique et d'environnement.

Chacune de ces alertes nécessite soit une enquête conjointe entre les représentants du personnel et la direction, soit une expertise mise en œuvre par un cabinet extérieur.

Le plan d'action qui en découle est partagé par l'ensemble des acteurs (direction, représentants du personnel) ; en cas de désaccord, l'inspection du travail peut intervenir.

La mise en œuvre de ce plan d'action fait ensuite l'objet d'un suivi régulier en séance de CSE, les élus étant invités à présenter leurs observations, voire à demander à ce que ce plan d'action soit complété.

Dans le cas du DSST, le travail mené dans le cadre du plan d'action est réel, un effort notable étant réalisé sur les effectifs, très tendus comme c'est souvent le cas dans les unités supports.

Nous avons noté l'anticipation des recrutements qui permettent, dans certains cas, des « recouvrements ».

Cependant, des difficultés perdurent encore de manière ponctuelle et localisée.

Transport

Le CSE s'appuie, pour préparer ses travaux, sur plusieurs commissions qui traitent des sujets spécifiques. La commission transport a été créée par le CSE dès le début de la mandature pour traiter tous les sujets relatifs au transport ; elle n'est pas obligatoire, mais l'ensemble des acteurs avaient convenu de son intérêt.

Le débat a principalement tourné autour du service de navettes en direction de la porte d'Orléans. Au vu de l'affluence constatée dans ce service de navette, le secrétaire (F. BENTEJAC) a suggéré la remise en service, en plus de ce service de navette, du car spécifique au CEA à direction directe de la porte d'Orléans (départ à 17h00). La direction va étudier cette question.

Du fait du préavis de grève de l'UNSA SPAEN portant sur la « mobilité durable », la direction a confirmé que la question des déplacements à trottinette (qui entre dans ce cadre) sera examinée. Nota : il s'agit d'une règle du code du travail : dès lors qu'un préavis de grève est déposé par une organisation syndicale représentative, la direction est obligée d'ouvrir une négociation portant sur les revendications.

Enfin, les rapporteurs des CSSCT de Saclay et de Fontenay-aux-Roses ont présenté les travaux de ces commissions de manière synthétique.